



Licenciement et chèque vacances

Par **Louandre Karine**, le **27/03/2017** à **19:36**

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai besoin d'aide. J'ai fait un abandon de poste pour lequel j'ai été licenciée en septembre. J'ai contacté l'entreprise qui m'employait pour me renseigner au sujet des chèques vacances que j'ai cotisés jusqu'au moment de mon licenciement. Un membre du Ce m'a contactée aujourd'hui pour me dire que je n'avais pas droit aux chèques vacances (cotisés alors que j'étais salariée) et qu'ils me renvoyaient un chèque des sommes virées sur le compte du CE.

Que pensez-vous de cela? Je ne trouve pas ça juste. Pourriez-vous l'éclairer, je vous prie?

Par **P.M.**, le **27/03/2017** à **20:11**

Bonjour,

Il faudrait savoir sous quelle forme vous avez cotisé et ce qu'il était prévu lors de la souscription...